

DELIBERATION
de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire
de l'Université de Bourgogne

Séance du 4 octobre 2022

Délibération n° 2022 – 4/10/2022 - 3

Approbation de la proposition d'évaluation pour les L3 en 2022/2023

- VU le code de l'éducation,
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne,

Effectif statutaire : 41 Membres en exercice : 41 Quorum : 21 Membres présents : 22 Membres représentés : 9 Total : 31	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 0 Suffrages exprimés : 31 Pour : 31 unanimité Contre : 0
---	---

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université de Bourgogne, après en avoir délibéré, **approuve la proposition d'évaluation pour les L3 en 2022/2023.**

Dijon, le 4 octobre 2022
Le Président de l'Université de Bourgogne,


Vincent THOMAS

Délibération transmise au Recteur de la région académique de Bourgogne
Franche-Comté, Chancelier de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement